

les dni

LES DERNIÈRES NOUVELLES D'INGWILLER

VILLE DE
Ingwiller

NOUVEAU MANDAT : C'EST PARTI !



AVRIL > JUIN
2026 • N° 50

SOMMAIRE

DNI AVRIL·MAI·JUIN 2026

| | |
|--|----------------|
| Le mot du maire..... | page 3 |
| La nouvelle équipe municipale..... | pages 4 et 5 |
| Extraits synthétiques des séances de CM..... | pages 6 à 13 |
| La Police Municipale..... | page 13 |
| Mise à l'honneur..... | page 14 |
| Les brèves de notre bibliothèque municipale..... | page 15 |
| Carnaval des enfants..... | page 15 |
| Les éco-délégués..... | page 16 |
| Retours sur images..... | page 16 |
| Etat civil..... | page 17 |
| Calendrier des manifestations..... | pages 18 et 19 |
| Informations pratiques..... | page 20 |

Illustration couverture ©Gérard MATHIEU - Revue Maires de France

Des exemplaires de DNI sont disponibles en mairie et vous trouverez également les versions pdf sur le site de la mairie.

www.mairie-ingwiller.eu



Pour nous contacter

Téléphone 03 88 89 47 20
contact@mairie-ingwiller.eu

Mairie d'Ingwiller
85 rue du Gal Goureau, 67340 Ingwiller
www.mairie-ingwiller.eu

 Mairie d'Ingwiller
LUNDI FERMÉ

MARDI de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
MERCREDI de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00
JEUDI de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
 VENDREDI de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
SAMEDI 9h00 à 12h00

Comité de rédaction des DNI : Commission Communication
Conception et mise en page erwannfest.fr
Impression: imprimerie BOVI - ImprimVert®
Crédits photos ©freepik ©mairie Ingwiller



ÉDITO

LE MOT DU MAIRE

**Chères Ingwilleroises, Chers Ingwillerois,
Chères lectrices et lecteurs,**

Au lendemain des élections municipales qui viennent de se dérouler, vous m'avez renouvelé votre soutien pour exercer, pour la troisième fois, la fonction de maire d'Ingwiller. Je tiens à vous dire toute ma reconnaissance sincère pour ce soutien qui m'honore profondément.

Être maire est sans doute le plus beau des mandats. Il symbolise la proximité, le contact direct avec les habitants, l'écoute quotidienne et la possibilité de concrétiser des projets utiles au développement et à l'avenir de notre ville. Cette confiance que vous m'accordez une nouvelle fois est une grande fierté, mais elle constitue aussi une responsabilité et une exigence.

Le conseil municipal qui vient d'être élu est largement issu des équipes engagées lors des élections de 2020 : 21 conseillers sur 27 proviennent des trois listes alors en présence. Ce rassemblement autour d'un projet commun pour Ingwiller explique qu'une seule liste se soit présentée devant vous cette année. Il témoigne aussi de la volonté collective de poursuivre le travail engagé au service de notre commune.

Je tiens à remercier, au nom de toute l'équipe municipale et en mon nom, l'ensemble des électrices et des électeurs pour leur participation et leur adhésion.

Ensemble, nous allons écrire une nouvelle page de l'histoire d'Ingwiller, dans la poursuite du travail déjà accompli. Nous mettrons toute notre énergie et toute notre détermination au service des projets à venir. Nous resterons fidèles à nos engagements afin de continuer de faire d'Ingwiller une ville dont nous sommes fiers et où il fait bon vivre.

Nous savons que vos attentes sont nombreuses et légitimes. Soyez assurés que nous continuerons à être à votre écoute et à agir avec responsabilité, engagement et proximité pour répondre aux défis de demain.

**Votre nouveau maire
HANS DOEPPEN**

LA NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE



Francine BRACH

64 ans. Conseillère municipale de 2008 à 2014 puis adjointe au Maire de 2020 à 2026, j'ai mené cet investissement local en parallèle d'une carrière d'enseignante dans le second degré.

Aujourd'hui retraitée et nouvellement élue adjointe au Maire, je suis en charge de l'éducation, de la petite enfance, de la jeunesse, des séniors, de l'action sociale et de la santé.

À travers ces délégations, j'œuvrerai avec détermination pour renforcer les liens entre les générations, soutenir les familles et promouvoir une ville attentive à chacune et chacun.

Je veillerai tout particulièrement au bien-être des enfants, à leur épanouissement et à la qualité des conditions d'accueil et d'apprentissage.

J'accompagnerai les jeunes dans leurs projets, soutiendrai les initiatives en faveur de la citoyenneté et favoriserai leur engagement dans la vie locale.

Par ailleurs, j'ai le souhait de construire une politique de santé locale ambitieuse et humaine, au service de chaque habitant.

Permanence en mairie : mardi de 10h à 12h et sur Rdv.



Jean-Marc KRENER

Agé de 71 ans, élu adjoint depuis 2014 avec les compétences VOIRIES-RESEAUX DIVERS-ENVIRONNEMENT-FORETS, j'ai pu exploiter durant ces deux mandats toutes mes connaissances acquises, relatives à ma carrière passée dans le BTP. A l'horizon de cette nouvelle élection, c'est pour moi une réelle opportunité de pouvoir me réengager pour ce troisième mandat et ainsi rester connecté à ma passionnante carrière du BTP avec mon entière disponibilité. C'est avec cette conviction profonde et sereine, que je continuerai à agir pour le bien vivre dans notre Ville.

Permanence en mairie : Lundi de 10h à 12h sur Rdv.



Jean Luc HERRMANN

69 ans. Retraité. Au conseil municipal depuis 2014, Adjoint au Maire depuis 2020 en charge de la vie associative, sports, gestion des salles et du matériel évènementiel. Pour ce nouveau mandat je m'engage à continuer à œuvrer pour le bien-être de nos associations, et leur permettre de fonctionner dans les meilleures conditions en restant proche et attentif à leurs besoins

Permanence en Mairie le jeudi de 9h00 à 11h00 ainsi que sur Rdv.



Pascal ESCHENBRENNER

57 ans, ingénieur/chef de projet chez SNCF Réseau, j'habite Ingwiller depuis plus de 20 ans et j'étais élu de 2008 à 2014.

Adjoint au maire en charge des ressources humaines, du développement économique, des foires et des marchés.

Je souhaite tout d'abord remercier ceux qui sont venus voter, pour nous donner cette légitimité nécessaire à poursuivre le travail en faveur des gens d'Ingwiller. Je ferai de mon mieux pour la vitalité de notre localité et le bon fonctionnement de nos services.

Permanence en mairie : vendredi de 15h à 17h et sur Rdv.



Elisabeth MATHIS

53 ans, je fais partie du Conseil Municipal depuis 2021 où j'ai intégré la commission culture.

Dans ce nouveau mandat, mes fonctions en tant qu'adjointe au sein de la commune seront :

- La mobilité : c'est un enjeu très important, pour les habitant(e)s d'Ingwiller.
- La culture : Ingwiller est une ville où nous avons la chance d'avoir différentes communautés qui font partie de notre diversité et de notre vivre ensemble. Nous sommes également fiers de notre culture alsacienne. Depuis des années, sous l'impulsion d'une Commission Culture motivée et dynamique, nous proposons des animations. Nous continuerons de faire des nouvelles propositions pour unir toutes les générations et je m'engage à être à l'écoute de toutes les propositions. Notre force c'est le collectif et l'esprit d'équipe.
- Le tourisme : avec nos partenaires locaux, nos villages et villes des environs, associons-nous pour faire connaître notre savoir-faire, nos monuments et notre patrimoine.

Les trois thèmes qui me sont confiés se complètent et seront un défi pour moi et un honneur.

Permanence en mairie : samedi de 10h à 12h et sur Rdv.



Christelle GILGER

49 ans, responsable des ressources humaines,

Adjointe au maire en charge de la communication : pendant ce mandat nous continuerons à développer les différentes sources d'information au profit des habitants d'Ingwiller et nous continuerons à relater nos manifestations dans les DNI.

Permanence en mairie : mercredi de 14h à 16h et sur RDV.





LA VIE À INGWILLER

EXTRAITS SYNTHÉTIQUES DE SÉANCES DE CONSEIL MUNICIPAL

Régulièrement nous vous communiquerons quelques extraits de compte-rendu de nos réunions de conseil municipal.

L'intégralité des comptes-rendus est disponible sur notre site www.mairie-ingwiller.eu et consultable sur notre panneau interactif disposé devant la mairie.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22/12/2025

Projet de démolition de la friche de l'ancien centre de secours pour la mise en valeur de l'enceinte médiévale et le réaménagement paysager de la parcelle – Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) - Mise à jour du plan de financement

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 24/11/2025, le Conseil Municipal avait approuvé l'avant-projet visant la démolition de la friche de l'ancien centre de secours pour la mise en valeur de l'enceinte médiévale et le réaménagement paysager de la parcelle pour un montant des travaux de 458 886,35 € HT et un montant de maîtrise d'œuvre de 34 986,24 € HT, soit un montant global de 493 872,59 € HT.

Le Conseil Municipal avait par ailleurs approuvé le plan de financement relatif à l'opération.

D'après les dernières informations communiquées par les services de l'État au chef de projet « Petites villes de demain », l'opération pourrait bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer une nouvelle fois pour approuver le plan de financement modifié en conséquence.

Le projet s'inscrit en effet dans les catégories d'investissement éligibles à la DETR en 2026, à savoir « la transition écologique » et « l'aménagement de l'espace public en agglomération ». Cette dernière catégorie prévoit notamment le soutien à « l'aménagement d'aires de stationnement perméables en surface dans les centres bourgs ».

Le projet répond à plusieurs objectifs identifiés comme prioritaires par la DETR : il permettra d'améliorer la gestion de l'eau par des actions de désimperméabilisation/végétalisation d'une part, et il constituera une aire de stationnement perméable en surface en centre-bourg d'autre part.

M. le Maire rappelle les points essentiels de l'avant-projet :

La ville d'Ingwiller a confié en février 2025 au groupement formé par les cotraitants « CLAIRE KELLER et Arnaud ELOUDYI - 11 rue de la Gare - 67290 Wingen sur Moder » et « DETOURS – Atelier de Paysage – 25 rue de Roessert - 67290 Volksberg » la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des études et diagnostics pré-opérationnels en vue de la démolition de la friche de l'ancien centre de secours, la revalorisation du rempart et le réaménagement paysager des parcelles cadastrées section 1 n°187 et section 2 n°286 à Ingwiller.

Le projet s'inscrit dans les fiches-action Petites Villes de Demain « Ingwiller 1A », intitulée « Transformation des coupures urbaines en coutures urbaines », et « Ingwiller 9 », intitulée « AMI habitat inclusif ».

L'opération consiste à créer une traversée du rempart de la Ville, accompagnée d'un espace de stationnement paysager. Cela permettra de relier en mobilité douce la rue du Fossé à la place du Marché, en plein centre-ville, à un endroit qui impose actuellement un long détour à pied.

Le projet se déroulera en trois phases.

Il prévoit, dans un premier temps, la démolition de deux bâtiments : l'ancien Centre de Secours (CS) et l'ancienne menuiserie municipale. Dans un second temps, la parcelle de l'ancien CS servira de zone de chantier pour faciliter les travaux de réhabilitation et d'extension de la maison du 49, rue du 11 Novembre pour le projet d'habitat inclusif. Enfin, la parcelle de l'ancien CS sera réaménagée en espace public.

1) Les démolitions

L'ancien CS, un bâtiment des années 1970 d'environ 400 m², présente de lourds défauts structurels empêchant sa réhabilitation. Ses fondations s'enfoncent en effet dans le sol. De plus, il est inutilisé. Adossé au rempart dans l'ancien fossé, dont l'ensemble du système défensif est inscrit Monument Historique, l'ancien CS constitue donc une verrue paysagère. Sa démolition et le réaménagement paysager de sa parcelle entrent dans une logique de valorisation du monument. La démolition sera particulièrement soignée pour éviter d'abîmer le mur du rempart.

En outre, côté intra-muros, une annexe servait de menuiserie municipale. L'extension de la maison qui abritera l'habitat inclusif s'implanterait à la place de cette annexe. Couverte par le même toit que l'ancien CS, et étant également inutilisée, elle a intérêt à être démolie en même temps.

2) La phase de chantier intra-muros

Les deux démolitions permettront en premier lieu de mieux percevoir le rempart et de préciser les projets. D'une part, ses ouvertures existantes, ou ayant existé, serviront de fenêtres au projet d'habitat inclusif. D'autre part, le rempart sera décrépi. Démolir les bâtiments permettra d'en avoir une vision complète. De plus, elles libèreront la surface au sol, permettant d'installer grue, cabanes de chantier, engins etc. pour faciliter les travaux de réhabilitation et d'extension de la maison qui abritera le projet d'habitat inclusif. Sa parcelle étant très contrainte, cet espace supplémentaire sera hautement utile.

3) Le réaménagement de l'ancien fossé du rempart et la réhabilitation du mur

L'idée directrice de la conception du projet est de réinterpréter la forme d'origine du monument en lui donnant un usage contemporain. L'ancien fossé deviendra un espace de stationnement paysager. Le dessin du sol, en forme de vagues, évoquera la présence initiale de l'eau dans le fossé. La matérialité, en stabilisé et en pavés Napoléon enherbés, mobilisera des matériaux historiques d'aménagement urbain et laissera l'eau de pluie s'infiltrer. Une légère pente mènera l'eau de ruissellement dans les plates-bandes végétalisées et arborées le long de la rue du Fossé, proche de l'ancien glacis. Enfin, la fausse-braie sera recréée comme bande paysagère au pied du rempart, pour l'ornementer et le faire respirer.

Les objectifs sont nombreux :

- Mettre en valeur et expliquer le système défensif du rempart ;
- Désimperméabiliser et favoriser l'infiltration des eaux pluviales ;
- Végétaliser le site pour le rendre attractif et créer un îlot de fraîcheur ;
- Augmenter le nombre de places de stationnement à proximité des commerces et des logements du centre-ville qui n'en ont pas. En l'occurrence, le projet d'habitat inclusif prévoit à ce stade 20 logements sur une parcelle qui n'a aucune capacité de stationnement.

Calendrier prévisionnel de l'opération :

L'opération se décomposera en plusieurs phases selon un planning pluriannuel des travaux comme indiqué dans le tableau suivant :

| | |
|--|-----------|
| Démarrage du chantier (Phase démolition) | Eté 2026 |
| Phase chantier intra-muros | 2027/2028 |
| Réaménagement ancien fossé du rempart et réhabilitation mur d'enceinte | 2028/2029 |

Les opérations de démolitions et de préservation du rempart pourraient connaître un démarrage en 2026. Les phases de restauration du rempart et d'aménagement de la zone de stationnement pourraient démarrer après la réalisation du projet de construction des logements inclusifs.

La durée des travaux pour chaque phase du chantier est indiquée ci-après :

| | |
|---|------------|
| Préparation de chantier | 1 semaine |
| Démolition du centre de secours -Rue du Fossé | 4 semaines |
| Démolition menuiserie Rue du 11 Novembre | 3 semaines |
| Préservation rempart pendant phases intermédiaires | 4 semaines |
| Construction logements inclusifs (travaux non effectués par la commune) | à définir |
| Restauration du rempart | 8 semaines |
| Aménagement du parking | 8 semaines |

Coût du projet et plan de financement :

Le montant des travaux est estimé à 458 886,35 € HT et les frais de maîtrise d'œuvre à environ 35 000 €.

A ce stade, le projet pourrait bénéficier des aides suivantes :

- une aide de la Région Grand Est au titre du « Soutien à la résorption des friches et des verrues paysagères », d'un montant à hauteur de 40 % (plafond fixé à 200 000 €), pour l'ensemble des travaux de démolition et de réaménagement compte tenu du fait que des actions de désimperméabilisation et de végétalisation sont prévues ;
- une aide au titre de la DETR 2026, catégories « Transition écologique » et « Aménagement de l'espace public en agglomération - Aménagement d'aires de stationnement perméables en surface dans les centres bourgs ».

Compte tenu de ces éléments, le plan de financement serait le suivant :
L'avis des élus est demandé.

| Plan de financement : Démolition friche ancien centre de secours d'INGWILLER - Restauration du rempart - Aménagement parcelle | | |
|---|-------------------|-----------------|
| DEPENSES | € HT | |
| Travaux de démolitions de la friche | 174 623,90 | |
| Travaux de restauration du rempart | 81 277,56 | |
| Aménagements paysagers | 145 716,45 | |
| Tranche optionnelle (travaux fausse braille parcelle 285 + végétalisation emprise menuiserie municipale démolie) | 15 551,50 | |
| Divers et Imprévus (10% montant des travaux) | 41 716,94 | |
| Total des dépenses travaux | 458 886,35 | |
| Maîtrise d'œuvre travaux de démolition et de restauration de rempart | 20 472,12 | |
| Maîtrise d'œuvre aménagements paysagers | 14 514,12 | |
| Total des dépenses maîtrise d'œuvre | 34 986,24 | |
| Total général des dépenses | 493 872,59 | |
| RECETTES | € | |
| Ville d'Ingwiller (Fonds propres) | 98 724,52 | 20,00 % |
| Région Grand Est - Soutien à la résorption des friches et des verrous paysagères | 197 549,04 | 40,00 % |
| Etat - DETR 2026 | 197 549,04 | 40,00 % |
| Total des recettes | 493 872,59 | 100,00 % |
| Total des aides | 395 098,07 | 80,00 % |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Approuve l'avant-projet visant la démolition de la friche de l'ancien centre de secours.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26/01/26

Environnement - Forêt communale - Bilan 2025 - Programme d'exploitation et de travaux patrimoniaux 2026

Remarque : Arrivée de Mme Martine ZIMMERMANN, porteuse d'une procuration au nom de Nicole GESCHWIND, pendant l'examen du point N°2 « Environnement - Forêt communale - Bilan 2025 - Programme d'exploitation et de travaux patrimoniaux 2026 » ; elle prend part au vote.

a) Bilan comptable 2025

M. Jean-Marc KRENER, Adjoint au Maire en charge de la forêt communale, informe les conseillers municipaux du bilan financier de l'exercice forestier 2025 qui dégage un excédent de 80 536 €.

Le montant total des dépenses s'élève à 102 809 € ; celui des recettes à 183 346 €.

Le détail des dépenses et recettes relatives à la forêt communale réalisées en 2025 est présenté dans le tableau suivant :

| VILLE D'INGWILLER - FORET COMMUNALE - EXERCICE 2025 - BILAN COMPTABLE (fonction 76) | | | |
|---|---|-----------------------------|---------------------|
| Article | Libellé | Montant réalisé 2025 (€ HT) | Rappel réalisé 2024 |
| 60526 | Fournitures non stockées - Autres fournitures non stockées | 0,00 | 2 026,80 |
| 60632 | Fournitures non stockées - Fournitures non stockées | 75,60 | 70,80 |
| 61524 | Entretien et réparations sur bois et forêts : Travaux d'exploitation - entreprise et fournitures (Mbardage, flage, débardage) | 35 750,57 | 45 012,60 |
| 6156 | Maintenance - Logiciel Chasse (exercice 2025) | 360,00 | 360,00 |
| 62268 | Autres honoraires, conseils (Honoraires ONF) | 7 673,20 | 8 379,71 |
| 627 | Services bancaires et assimilés (frais encaissement bois d'œuvre) | 477,17 | 591,63 |
| 6281 | Concours divers (cotisations...) : France bois + PEFC Alsace... | 619,71 | 499,21 |
| 6282 | Frais de gardiennage (ONF + contribution ONF) | 15 413,48 | 20 578,76 |
| 65568 | Autres contributions : Syndicat forestier Pays Hanau (SIVU) - frais fonctionnement syndicat et salaires bûcherons | 23 741,27 | 61 404,46 |
| 65741 | Subvention de fonctionnement : Maires Communes Forestières, Maxill Vouglens... | 428,80 | 428,80 |
| 673 | Titres annulés sur exercices antérieurs : doublon produit chasse 2019 | 18 269,84 | 0,00 |
| | Total Dépenses | 102 809,64 | 139 352,77 |
| 7022 | Coupes de bois (Ventes de bois façonnés) | 130 671,33 | 153 441,30 |
| 7023 | Menus produits forestiers (fonds de coupe) | 0,00 | 22 478,68 |
| 70323 | Redevance d'occupation du domaine public communal (redevance fibre ROSACE) | 26 876,44 | 26 412,41 |
| 7035 | Locations de droits de chasse - Produit Chasse 2025 | 16 444,48 | 16 444,48 |
| 70388 | Autres redevances et recettes diverses (location terrain Site de Tir + SARR (Loffel et Stehly) | 15,00 | 15,00 |
| 75888 | Autres produits divers (Prescription chasse) | 9 339,04 | 1 497,40 |
| | Total Recettes | 183 346,29 | 220 289,27 |
| | Excédent comptable de l'exercice 2025 | 80 536,65 | 80 936,50 |

Les recettes enregistrées en 2025 sont inférieures à celles de l'année 2024 (- 36 942 €). Elles se situent également légèrement sous la moyenne annuelle habituelle de 191 142 €/an (période 2018/2024).

A noter que les recettes générées par la vente par adjudication publique du bois de chauffage (rémanents) ont été enregistrées cette année sur le compte 7022 et non pas sur le 7023. Une seule vente a eu lieu en 2025. Elle a permis de générer des recettes d'un montant de 6 240 € HT.

Les dépenses liées au coût d'exploitation forestière sont en baisse par rapport à l'année 2024 (- 36 543 €).

Les frais de débardage (- 9 262 €), la contribution au Syndicat forestier du Pays de Hanau (- 37 663) et les frais de gardiennage versés à l'ONF (- 5 165 €) sont les dépenses qui ont le plus diminué en 2025.

Le montant global des dépenses en 2025 reste toutefois supérieur à la moyenne qui s'établit à 96 806 €/an sur la période 2018/2024.

M. Jean Marc KRENER apporte les explications suivantes sur ce bilan, sur la base des informations qui lui ont été communiquées par l'ONF :

- La baisse des recettes en 2025 s'explique principalement par une diminution du volume des travaux d'exploitation: 1 700 m³ de bois ont été effectivement produits en 2025, contre 2 500 m³ en 2024. L'année 2025 s'est caractérisée par une période d'intempéries d'environ trois semaines. Les ouvriers du SIVU ont été globalement moins sollicités en 2025. L'ONF relève également un rendement inférieur en 2025 dû aux caractéristiques des bois exploités. L'exploitation a par ailleurs été freinée volontairement en raison d'un ralentissement de la demande.
- Le niveau des dépenses, relativement élevé compte-tenu de la baisse des volumes produits, s'explique par une hausse significative des salaires des bûcherons ainsi que des frais de câblage et de débardage.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de l'évolution des dépenses et recettes liées à l'exploitation de la forêt communale :

| Evolution dépenses et recettes exploitation forêt communale Ingwiller (bilan comptable fonction 76 - MAJ données 29/12/2025) | | | | | | | | | |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| | 2025 | 2024 | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | Moyenne |
| Dépenses (€) | 102 809,64 | 139 352,77 | 87 359,00 | 103 910,63 | 73 069,23 | 95 645,64 | 87 873,40 | 90 433,96 | 96 806,38 |
| Recettes (€) | 183 346,29 | 220 289,27 | 328 513,29 | 108 968,53 | 118 604,71 | 188 064,45 | 201 478,78 | 172 081,19 | 191 142,89 |
| Excédent/Déficit (€) | 80 536,65 | 80 936,50 | 241 154,29 | - 5 057,90 | 45 535,48 | 92 418,81 | 113 605,38 | 81 647,23 | 94 336,51 |

b) Programme des coupes de bois pour 2026 :

M. KRENER présente aux élus le programme des travaux d'exploitation de la forêt communale d'Ingwiller proposé par l'Office National des Forêts (ONF) pour l'année 2026.

Les coupes de bois programmées en 2026 concernent principalement des parcelles dans les forêts du Schneitzwald et du Gebirgswald. La forêt du Bannholz est concernée dans une moindre mesure

Le programme prévoit la production d'un volume de bois de 4 734 m³, pour une recette estimative brute de 312867 € HT.

Après déduction des frais d'exploitation d'un montant de 153 960 € (hors honoraires), la recette nette prévisionnelle sera de 158 907 € HT.

Compte tenu des frais d'exploitation pour 153 960 €, des honoraires de 15 936 € HT, la recette totale nette prévue en 2026 est de 142 971 € HT.

A noter que le programme 2026 ne prévoit pas de coupes en vente sur pied.

c) Commercialisation des bois

En ce qui concerne la commercialisation des bois il est rappelé qu'en 2025 le Conseil Municipal avait décidé :

- 1) D'approuver la commercialisation des bois d'œuvre façonnés dans le cadre de contrats d'approvisionnements de l'ONF et par le biais de ventes par adjudication ;
- 2) D'approuver la commercialisation de bois de chauffage aux particuliers (fonds de coupe et bois en long) par le biais de ventes par adjudication publique ;
- 3) De maintenir le montant de la mise à prix de vente du bois de chauffage en long comme suit :
 - Résineux : 45 € HT/m³ ;
 - Chêne : 60 € HT/m³ ;
 - Hêtre : 65 € HT/m³.

Domaine et Patrimoine – Sollicitation d'intervention de l'EPF d'Alsace – Signature de conventions de portage foncier et de mise à disposition d'un bien pour usage – Bien sis 32 rue du 11 Novembre, cadastré Section 2 n°86

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la commune d'INGWILLER a décidé de mener une action de requalification de son centre-ville dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain (PVD) avec l'objectif de renforcer l'attractivité du centre-ville.

Pour ce faire, le Conseil Municipal a approuvé, par délibération du 4 mars 2024, la signature d'une convention entre la commune d'INGWILLER, la Société d'Aménagement et d'Équipement du Rhin Supérieur (SERS) et PROCIVIS ALSACE ayant pour objet le développement d'une démarche expérimentale autour de la restructuration de deux îlots dégradés en centre ancien d'Ingwiller.

L'étude menée pendant près d'un an par l'agence d'architectes-urbanistes « URBITAT+ » a été présentée aux élus lors de la réunion de la commission « Urbanisme » du 10 février 2025.

La démarche a permis de mettre au point un scénario opérationnel visant à lutter contre l'habitat dégradé, les logements vacants et l'inadaptation fonctionnelle de certains bâtiments et emprises foncières par le réaménagement de plusieurs îlots dégradés en centre-ville.

La première phase de ce scénario opérationnel a été mise en œuvre le 30/06/2025 lorsque le Conseil Municipal a décidé d'instaurer un périmètre de prise en considération sur l'îlot « LIEWER », ensemble immobilier en multipropriétés situé entre les rues « Liewer », « 11 Novembre », « Reeb » et « Général Goureau », comprenant les parcelles sises section 2 n°90, 89, 88, 87, 86, 93, 94, 95, 92 et 97.

Il est désormais proposé aux élus de poursuivre la démarche en saisissant l'opportunité d'acquérir via l'EPF d'Alsace le bien sis 32 rue du 11 Novembre, cadastré Section 2 n°86, d'une superficie totale de 1,15 ares, consistant en une maison d'habitation.

Pour ce faire, il est proposé au Conseil Municipal de demander à l'EPF d'Alsace d'acquérir et de porter le bien précité dans le but de constituer une réserve foncière nécessaire au projet de requalification de l'îlot dégradé dit « LIEWER ».

Le Conseil Municipal est par ailleurs invité à approuver les dispositions des projets de convention de portage foncier et de mise à disposition du bien annexés à la présente.

Il est précisé que l'acquisition sera réalisée à l'amiable par l'EPF d'Alsace au prix de QUARANTE MILLE EUROS (40.000,00 €), soit un prix inférieur au seuil de 180.000,00 € nécessitant l'avis des Domaines. Le Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace a donné un accord financier à l'acquisition du bien, ci-dessous désigné, le 17 septembre 2025.

Projet d'aménagement d'un itinéraire cyclable entre Ingwiller et la RD181 à Wimmenau : Validation du tracé et approbation du projet de convention de maîtrise d'ouvrage et de financement entre la Collectivité européenne d'Alsace, la Communauté de Communes Hanau La Petite Pierre et la Commune d'Ingwiller

M. le Maire informe les élus que l'itinéraire cyclable permettant de relier Ingwiller à la RD181 à Wimmenau constitue le dernier maillon de la liaison cyclable de la vallée de La Moder, permettant de relier Ingwiller à Wingens-sur-Moder.

Cette liaison cyclable a été adoptée par le Département dans le cadre du « Plan Vélo » du Bas-Rhin voté en 1992 et réalisée en intégralité sur le reste de son itinéraire.

L'étroitesse du thalweg de la vallée de La Moder, compris sur ses deux rives entre des collines escarpées, et la présence de nombreuses contraintes réduisant fortement les possibilités de passage de l'itinéraire cyclable (RD919, voie ferrée, rivière et zones humides, secteur Natura 2000, ...) ont fortement pénalisé l'avancement des études de cette dernière section.

Résultat d'une longue réflexion basée sur plusieurs variantes de tracé, le projet a maintenant abouti sur une solution qui permet de préserver au mieux l'intérêt des usagers pour cette piste tout en réduisant ses impacts sur le site.

Le projet devant être en partie réalisé dans l'emprise d'un chemin rural et d'une parcelle forestière communale, la Commune d'Ingwiller est co-maître d'ouvrage de l'opération.

Par ailleurs, la Communauté de Communes Hanau La Petite Pierre (CCHLPP) étant devenue Autorité Organisatrice des Mobilités sur son territoire avec extension de l'intérêt communautaire à l'aménagement et à l'entretien des itinéraires cyclables, elle est partie prenante de cette opération.

Le travail mené par la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), la commune d'Ingwiller et la CCHLPP ont permis d'aboutir à une solution réalisable malgré les fortes contraintes techniques et environnementales qui pèsent sur le projet.

L'itinéraire proposé permet de relier la RD181 à Wimmenau et la rue de la forêt à Ingwiller selon un tracé dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Le tracé proposé chemine tout d'abord sur le chemin rural de Ingwiller, le long du remblai de la voie ferrée, entre la RD181 au Nord-Ouest et le franchissement de La Moder (bras-Est) par un ouvrage d'art ;
- Il franchit ensuite la Moder (bras Ouest) et les zones humides du Landgraben sur des passerelles surélevées pour rejoindre la RD919 qu'il traversera en souterrain via un passage inférieur (gabarit de 3,5 x 2,5 m) ;
- Le tracé se poursuit ensuite le long de la RD919, en rive Sud-Ouest, sur le sentier du Club Vosgien jusqu'à la voie d'accès au stand de tir, puis chemine en rive Sud du domaine routier départemental vers la rue de la forêt qui constitue l'extrémité Sud de l'itinéraire cyclable.

M. le Maire précise que l'Office National des Forêts a émis un avis favorable en ce qui concerne le passage de l'itinéraire cyclable en forêt communale d'Ingwiller.

Les élus sont invités à valider le tracé de l'itinéraire cyclable présenté en annexe de la présente délibération afin de permettre à la CeA de poursuivre son travail et faire entrer le projet dans sa phase opérationnelle.

Par ailleurs, le Conseil Municipal est invité à approuver les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage et de financement annexée à la présente délibération. Ladite convention a pour objet d'organiser les modalités du transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation de l'itinéraire cyclable entre Ingwiller et la RD181, conformément aux dispositions de l'article L. 2422-12 du Code de la commande publique.

Elle a aussi pour objet de définir les conditions de réalisation, de cofinancement et de remise de l'aménagement par les parties.

M. le Maire précise que par cette convention, la CCHLPP et la Commune transfèrent la maîtrise d'ouvrage des ouvrages qui relèvent de leur compétence à la CeA.

La CeA assurera ainsi la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagement de l'itinéraire cyclable et de ses abords, tel qu'elle résulte de l'ensemble des caractéristiques techniques présentées dans la convention et du plan de principe du tracé ci-annexés.

Le montant de l'opération est estimé à 2 017 000 € HT, incluant l'ensemble des études et prestations de service entreprises à compter du 1er janvier 2026 et l'ensemble des travaux.

Pour les acquisitions foncières, le montant de l'opération est estimé à 6 000 € pour les achats de terrain et à 21000 € d'indemnités pour les pertes d'exploitation forestière. Le montant total de l'opération est donc estimé à 2044 000 € HT.

La participation du bloc local sera de 20% de ce montant hors taxes, ajusté à sa valeur réelle et réduit du montant des subventions obtenues par la CeA. Ce montant sera versé à la CeA par la CCHLPP.

Dès réception de l'ensemble des ouvrages réalisés, ils seront remis à la Commune pour être incorporés dans son domaine public, à l'exception du passage inférieur franchissant la RD919.

Pour le passage inférieur, la remise se limitera aux rampes d'accès à l'ouvrage avec leurs talus, à la structure de chaussée de la piste avec sa couche de roulement et ses accotements, y compris dans la traversée de l'ouvrage, et au dispositif d'évacuation des eaux (pompe et conduites de refoulement).

La remise, qui prendra la forme d'un procès-verbal établi par la CeA, emportera transfert et garde des ouvrages à la Commune.

A la fin des travaux, la CeA transférera à la Commune à titre gratuit, moyennant le paiement de l'Euro symbolique, les terrains d'assiette de l'itinéraire cyclable qui auront été acquis auprès de propriétaires tiers. Les terrains acquis pour réaliser des compensations environnementales ne seront pas concernés par ce transfert.

A l'exception du passage inférieur franchissant la RD919, la gestion et l'entretien ultérieur de l'itinéraire cyclable et de l'ensemble des ouvrages qui le composent font l'objet d'une convention spécifique distincte, à conclure entre la CeA et la CCHLPP.

En ce qui concerne le passage inférieur franchissant la RD919, la CCHLPP assurera la gestion et l'entretien ultérieur :

- des rampes d'accès à l'ouvrage avec leurs talus ;
- de la structure de chaussée de la piste avec sa couche de roulement, y compris dans la traversée de l'ouvrage ;
- du dispositif d'évacuation des eaux (pompe et conduites de refoulement, y compris alimentation électrique).

La CeA assurera la gestion et l'entretien ultérieur de l'ouvrage en béton du passage inférieur, avec la structure de chaussée de la RD919, l'étanchéité sur la dalle, et les superstructures de l'ouvrage (corniches, garde-corps).

Projet d'aménagement d'un trottoir Route de Bouxwiller à Ingwiller – Signature d'une convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement entre la Communauté de Communes Hanau La Petite Pierre (CCHLPP) et la Commune d'Ingwiller

M. le Maire rappelle que la Communauté de Communes Hanau La Petite Pierre (CCHLPP) et la Commune d'Ingwiller ont souhaité assurer la sécurité des riverains en garantissant une continuité des aménagements piétons entre la route de Bouxwiller et la rue du Commerce.

L'objet principal de cette opération concerne des travaux de voirie de compétence intercommunale mais comprennent également des travaux d'aménagements sur les espaces verts et sur le réseau pluvial de compétence communale.

Aussi, pour une question de cohérence des aménagements et une bonne coordination de l'ensemble des travaux, il est proposé que la Commune transfère à la CCHLPP la maîtrise d'ouvrage unique de l'opération, étant entendu que la part de travaux relevant des compétences communales sera à la charge de la commune.

Pour ce faire, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le projet de convention ci-annexé, qui a pour objet de désigner la CCHLPP maître d'ouvrage unique de l'opération « Travaux de création d'un trottoir reliant la Route de Bouxwiller à la Rue du Commerce à Ingwiller ».

Ladite convention a pour objet :

- de confier à la CCHLPP le soin de réaliser la totalité de l'opération, dont la partie relevant des compétences communales ;
- de définir les conditions d'exécution de la mission confiée ;
- de fixer le montant de la participation financière de la Commune.

L'opération se décompose en deux zones d'intervention :

- « zone 1 » : aménagement d'un trottoir en bordure de la Rte de Bouxwiller (RD6), le long de la propriété de l'Emaillerie Rhénane, entre le rond-point et le trottoir existant (en face du n°39) ;
- « zone 2 » : aménagement d'un trottoir dans la Rue de l'Industrie (côté transformateur électrique en face du magasin Lidl), entre le rond-point et la Rue du Commerce.

Les travaux de la « zone 1 » sont estimés à 87 915.75 € HT, ceux de la « zone 2 » à 156 263.40 € HT, soit un montant global de 244 179.15 € HT.

Le projet devrait pouvoir bénéficier d'une subvention de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) au titre des amendes de police (50% du montant des travaux plafonné à 300 000 €/an).

L'article 8 de la convention arrête l'enveloppe financière prévisionnelle au 19/01/2026 comme suit :

| Prestations | Répartition à la charge | | Montant HT |
|---|-------------------------|---|----------------|
| | de la CCHLPP | de la Commune | |
| | | Travaux d'aménagement paysager & eaux pluviales | |
| Aménagement d'un trottoir route de Bouxwiller (RD6) Travaux montant estimé (HT) | 65 336,75 € | 22 579 € | 87 915,75 € HT |
| Total de l'Opération TTC | 78 404,10 € TTC | 27 094,80 € TTC | |
| | 105 498,90 € TTC | | |

La CCHLPP assurera le financement des dépenses liées à l'ensemble de l'opération selon le tableau ci-dessus, ce qui comprend le préfinancement de la part incombant à la Commune.

Cette dernière s'engage à rembourser à la CCHLPP les montants dus, sur la base du coût réel des prestations, en montant toutes taxes comprises (TTC), au fur et à mesure de l'avancement des travaux et au rythme des situations présentées par l'entreprise.

Il est rappelé que conformément au rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT) du 27/09/2018 approuvé par le Conseil Municipal en date du 29/10/2018, le montant des travaux d'investissement réalisés par la CCHLPP dans le cadre de la compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire » est supporté à 100% par la commune d'Ingwiller. L'intégralité des charges supportées par la CCHLPP dans ce domaine est en effet imputée sur l'attribution de compensation de la commune d'Ingwiller en n+1 du paiement du DGD.

A noter que les travaux de la « zone 2 » seront intégralement pris en charge par la CCHLPP car il se situent dans le Parc Intercommunal d'Activité, domaine de compétence intercommunal.

La signature de ladite convention permettra à la CCHLPP de lancer l'opération dont la première étape consistera en la publication du dossier de consultation des entreprises. L'objectif est de réaliser les travaux au printemps 2026 ce qui permettrait à la CeA d'effectuer la réfection de la chaussée de la Rte de Bouxwiller au mois de juin prochain.

M. le Maire précise que la maîtrise d'œuvre de l'opération sera assurée par le Pôle Aménagement de l'Espace de la CCHLPP. Les travaux seront donc exécutés sous la direction et le contrôle de ce service.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23/02/26

Finances locales – Décisions budgétaires – Débat d'Orientations Budgétaire (DOB)

M. Hans DOEPPEN, Maire d'Ingwiller, présente à l'assemblée le rapport sur les orientations budgétaires 2026 suivant.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

1) Les objectifs et obligations légales du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)

1) Les objectifs du DOB

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Ainsi le débat d'orientation budgétaire permet à l'assemblée délibérante :

- De discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif ;
- D'être informée sur la situation financière de la collectivité.

2) Dispositions légales

Les communes de plus de 3 500 habitants ont pour obligation d'organiser dans les 10 semaines précédant le vote du budget primitif, un débat sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur la structure et la gestion de la dette.

Ce débat doit être à l'ordre du jour d'une séance du conseil municipal et faire l'objet d'une délibération afin de permettre au représentant de l'Etat de s'assurer du respect de la loi.

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants. En cas d'absence de DOB toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure distincte. Le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

Le DOB s'effectue sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB) présenté par l'exécutif à son assemblée délibérante.

Le ROB présente :

- les orientations budgétaires, évolutions, prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre ;
- les engagements pluriannuels envisagés et la programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses ;
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

Depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022, le rapport doit également faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

Le rapport doit être communiqué aux membres de l'assemblée délibérante en vue du débat d'orientation budgétaire au minimum 5 jours avant la réunion du Conseil Municipal.

Enfin, le DOB doit être relaté dans un compte rendu de séance. Le rapport adressé aux conseillers municipaux à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité dans un délai d'un mois après son adoption.

Voir le DOB sur le site « Mairie-Ingwiller » rubrique « les séances ».

LA POLICE MUNICIPALE VOUS INFORME



CONTACT POLICE MUNICIPALE
89 Rue du Général GOUREAU
03 67 34 63 06
police.municipale@mairie-ingwiller.eu
Police municipale d'Ingwiller



NUISANCES SONORES

Afin de préserver la qualité de vie de chacun et le droit fondamental à la tranquillité, nous souhaitons vous rappeler les règles en vigueur concernant les bruits de voisinage. Le respect de son environnement sonore est l'affaire de tous. Qu'il s'agisse de bricolage, de jardinage, d'animaux ou d'activités ponctuelles, chacun est invité à adopter un comportement responsable et respectueux de ses voisins

L'arrêté municipal n°17/20 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage fixe les dispositions suivantes : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers (tondeuse, perceuse, tronçonneuse, etc.) sont autorisés uniquement **du lundi au samedi, de 7h à 20h. Ils sont strictement interdits les dimanches et jours fériés.**

Au-delà des règles, il s'agit avant tout de vivre ensemble dans un climat de respect et de bienveillance. Chacun doit pouvoir profiter de son domicile dans le calme, en particulier lors des temps de repos comme les dimanches.

La municipalité compte sur le civisme de tous pour faire de notre commune un lieu de vie agréable et apaisé. En cas de non-respect, des sanctions pourront être appliquées conformément à la réglementation en vigueur.

BRÛLAGE DES DECHETS VERTS : UN GESTE À ÉVITER

Malgré la réglementation en vigueur, certains habitants continuent de brûler leurs déchets verts sur leur propriété. Cette pratique est interdite, et occasionne également des nuisances pour le voisinage.

Nous vous rappelons que le brûlage de déchets verts, notamment lorsqu'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour la santé et pour l'environnement, comme les particules fines. Ces fumées peuvent avoir des effets nocifs sur la santé et contribuer à la pollution de l'air.

Nous vous demandons donc de ne pas brûler vos déchets verts et de les déposer en déchetterie. Vos déchets verts peuvent également être valorisés en compost ou en paillage, car ils se décomposent naturellement avec le temps.

Adopter ces pratiques permet de préserver notre environnement et d'améliorer la qualité de l'air pour tous. Merci de contribuer au bien-être et à la qualité de vie dans notre commune.

Pour rappel, le brûlage de biodéchets à l'air libre constitue une infraction prévue par le Code de l'Environnement et est passible d'une amende de 135 €.



MISE À L'HONNEUR DE DEUX INGWILLEROIS



Médaille de bronze du Tourisme, promotion du 1er janvier 2026 à M Jean-Marc BERNHARD

Discours de la présidente de L'ADT :

« Monsieur Jean-Marc Bernhard, Ingénieur horticole diplômé en 1977, M. Bernhard a repris en 1984 l'entreprise familiale Fleurs Bernhard, fondée par son père, qu'il a développée avec passion et dévouement. Tout au long de sa carrière, il a mis son expertise au service de l'horticulture et du fleurissement, conseillant de nombreuses communes et contribuant ainsi à l'embellissement de nos départements alsaciens.

Depuis plus de 30 ans, il est membre du jury du fleurissement d'Alsace, partageant son savoir et son expérience pour promouvoir la beauté des espaces publics et renforcer l'attractivité touristique de nos territoires. Son engagement s'est également exprimé par des interventions sur France Bleu Elsass et France 3, afin de sensibiliser le grand public à l'importance de l'horticulture et du fleurissement.

Au fil de sa carrière, M. Bernhard a exercé de nombreuses responsabilités à l'échelle nationale, régionale et locale, démontrant toujours un engagement constant et désintéressé au service

de sa profession et de sa région. Ces contributions ont été saluées par plusieurs distinctions, dont la médaille de la Fédération Nationale des Producteurs de l'Horticulture et des Pépinières et le titre de Chevalier du Mérite Agricole.

Au vu de tous ses mérites, Alsace Destination Tourisme a sollicité auprès du ministère, à son attention, la médaille du tourisme.

Aujourd'hui, nous avons l'honneur de lui remettre la Médaille de bronze du Tourisme, distinction qui récompense les personnes ayant œuvré de manière remarquable au développement, à la valorisation et au rayonnement touristique de leur territoire. Cette médaille lui est remise au nom de M. Serge Papin, ministre des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat, du Tourisme et du Pouvoir d'achat. »

Nous lui adressons nos plus sincères félicitations et notre profonde gratitude.



Insigne de chevalier de l'Ordre national du Mérite à M Michel LEVY

Dimanche 25 janvier, Monsieur le député Patrick Hetzel a remis l'insigne de chevalier de l'Ordre national du Mérite, l'une des plus hautes distinctions de la République, à M Michel Lévy.

En présence de M Marc Séné, M le maire Hans Doeppen, M le rabbin de Strasbourg Ariel Rebibo et d'une assistance composée de sa famille et de nombreuses connaissances, ainsi que de la batterie fanfare de Kuttolsheim, ce fut l'occasion de saluer le parcours remarquable de l'homme, de son formidable engagement associatif ainsi que son enthousiasme pour une cause : protéger, restaurer, mettre en valeur et faire connaître le patrimoine juif alsacien. Né dans une famille de commerçants d'Ingwiller, Michel Lévy a passé une dizaine d'années à Budapest où il a occupé un poste de VRP dans le textile. Revenu dans sa ville natale Ingwiller, en 2007, il lui tient à cœur de valoriser la synagogue, qui est pour lui un attachement à sa terre et son histoire. Depuis une vingtaine d'années il est le président des « Amis de la synagogue

d'Ingwiller », période pendant laquelle il s'est investi dans le projet de la restauration de ce lieu de culte.

Il s'investit sans compter pour faire connaître la synagogue d'Ingwiller lors de visites qu'il organise pour des touristes venus des quatre coins du monde.

Il est également un des membres fondateurs du mouvement interreligieux réunissant les quatre communautés religieuses d'Ingwiller, dans une volonté de dialogue et d'échange pour une bonne collaboration.

Nos très sincères félicitations pour son investissement sans faille depuis de très nombreuses années.



CONCOURS PHOTOS ÉDITION 2026

Les objectifs de vos appareils photos pourront à nouveau capturer d'exceptionnels clichés pour l'édition 2026 dont le thème sera : « Les oiseaux, au fil des saisons »

Pour vous inscrire, vous pouvez vous adresser à l'accueil de la mairie
Tél. 03 88 89 47 20

Dernier délai : le 5 mai

Les photos seront exposées lors de l'exposition du Printemps des Artistes qui aura lieu du 8 au 10 mai.

LES BRÈVES DE NOTRE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Les Z'animés de la bibliothèque ont proposé un atelier de bricolage de Noël le 17 décembre 2025 à 15 heures animé par Cindy, un beau succès et une belle après-midi.

La bibliothèque municipale d'Ingwiller a participé aux animations des Nuits de la Lecture, initiées par le Ministère de la Culture le 24 janvier 2026 à partir de 14 h 30. Le thème retenu était "Villes et Campagnes". Deux ateliers ont été mis en place par Cindy et les bénévoles :

- "Je construis ma ville" pour les enfants à partir de 3 ans,
- "L'Urbain et le Rural" atelier d'écriture pour tout public permettant l'expression et la créativité.

Une dizaine d'enfants ont participé à ces ateliers et nous avons ensuite partagé un moment convivial et d'échanges autour d'un goûter.

Merci à tous.

Une fois par semaine, au mois de mai, nous aurons le plaisir d'accueillir les enfants du Péricolaire d'Ingwiller. La crèche de la Souris Verte a renouvelé ses visites une fois par mois et comme à l'accoutumée Madame Lanno interviendra pour les contes.



CLUB TEMPS LIBRE ET LOISIRS

GYMNASTIQUE DOUCE

Tous les jeudis de 17h à 18h à l'annexe du gymnase

YOGA

tous les samedis de 9h00 à 10h30 à l'annexe du gymnase



CARNAVAL DES ENFANTS DU GROUPE SCOLAIRE D'INGWILLER

L'association Les P'tits Loups d'Ingwiller a organisé le carnaval des enfants du Groupe Scolaire d'Ingwiller le vendredi 13 Mars.

Une invasion de schtroumpfs était présente aux alentours de l'école, les enfants et leurs parents les ont suivis avant le grand départ.

Le cortège s'est élancé vers le centre-ville d'Ingwiller. Princesses, chevaliers, pompiers, stars kpop, et bien d'autres jolis costumes...ont suivi le char réalisé par les membres de l'association sur le thème des Schtroumpfs, et grâce à l'aide du service technique et des espaces verts de la mairie pour la structure du champignon.

Au passage du char, les commerçants et passants ont pu

acclamer et lancer des bonbons aux enfants, au son de la musique.

S'en est suivie une soirée animée par DJ Guinguett'A et captée par l'objectif de Déborah, responsable de la boutique Digital Photo Express à Haguenau. Un concours du déguisement et une tombola ont eu lieu grâce à nos commerçants qui ont offert des lots, ce qui a pu ravir petits et grands.

Les membres de l'Association remercient chaleureusement la Mairie, la Police Municipale, les personnes bénévoles sécurité et Monsieur Leininger Vincent qui ont permis la réussite de cet événement.



LES ÉCO-DÉLÉGUÉS MOBILISÉS POUR LE NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Dans le cadre du nettoyage de printemps organisé par la commune, les éco-délégués du collège Olympe de Gouges se sont pleinement engagés dans une action citoyenne et écologique. Accompagnés de leurs enseignants, ils ont participé ce mercredi 8 avril au ramassage des déchets aux abords de l'établissement ainsi que dans la forêt du Bannholz.

Munis de gants, de pinces et de sacs, les élèves ont collecté de nombreux débris, contribuant ainsi à la préservation de leur environnement proche. Cette initiative

s'inscrit dans les missions des éco-délégués, qui visent à sensibiliser leurs camarades et à mener des actions concrètes en faveur du développement durable.

Au-delà du nettoyage, cette opération a permis de rappeler l'importance du respect de la nature et de l'engagement collectif. Une expérience enrichissante pour ces jeunes acteurs de la transition écologique.

Grand MERCI et BRAVO à eux au nom de la commune !

LA VIE À INGWILLER RETOURS SUR IMAGES

CONCERT DE NOUVEL AN MMI



CONCERT EDWAR ET FILM KUZOLA



CONCERT « SALADE MIXTE »



NUIT DE LA LECTURE



CONCERT HORTUS MUSICALIS



CONCERT LUCANE



CONCERT SCHLEMBE BLECH



LA VIE À INGWILLER

ÉTAT CIVIL

1er avril **SOLT née SCHICK Elvire**, 94 ans
5 avril **HARTMANN Sigefroi**, 93 ans
7 avril **ERTZ née SCHMITT Liliane**, 93 ans
23 avril **SCHLEIFFER née BRAESCH Georgette**, 90 ans
26 avril **MUGLER Doris**, 90 ans
27 avril **KOHSER Charles**, 99 ans
2 mai **MULLER née STOLLE Madeleine**, 92 ans
4 mai **METZ Jean**, 95 ans
4 mai **HENNINGER née JUNG Else**, 90 ans
8 mai **KARCHER Marleine**, 95 ans
11 mai **BERG née KASTNER Yvonne**, 91 ans
13 mai **DEISS née HENNINGER Joséphine**, 90 ans
20 mai **SCHAEFFER née STUCKI Georgette**, 102 ans
22 mai **POMAROLI née JUNG Jeanne**, 101 ans
25 mai **ULRICH Henri**, 91 ans
26 mai **KOMMER Théodore**, 98 ans
28 mai **MONTFIQUET née LECONTE Georgette**, 95 ans
29 mai **BEINSTEINER Léon**, 91 ans
6 juin **JUD née ROHFRITSCH Liliane**, 90 ans
10 juin **WAMPFLER André**, 92 ans
13 juin **BUREL née JUD Marie**, 95 ans
21 juin **LEICHT Roger**, 92 ans
26 juin **GREINER née FLACH Marlise**, 96 ans
26 juin **ROTH Léon**, 92 ans

DÉCÈS

OCTOBRE – NOVEMBRE – DÉCEMBRE 2025

GEYER née OTTENWELTER Jacqueline

19 octobre 2025 · 93 ans

COURVOISIER Cyril

22 octobre 2025 · 46 ans

BATOT née FERISE Madeleine

23 octobre 2025 · 74 ans

BARTH née DOERFLINGER Elisabeth

25 octobre 2025 · 81 ans

KLEIN née ACKERMANN Jeanne

26 octobre 2025 · 89 ans

ANTHONI née KIRCHER Marthe

28 octobre 2025 · 94 ans

FEHR Théo

2 novembre 2025 · 84 ans

BRECHENMACHER née LEICHTWEISS Sophie

4 novembre 2025 · 95 ans

BERGMANN née HECKMANN Michèle

6 novembre 2025 · 78 ans

BAYRAM Fevzi

7 novembre 2025 · 76 ans

LIENHARD née SCHAEFFER Yvonne

17 novembre 2025 · 91 ans

SOUTON Béatrice

18 novembre 2025 · 67 ans

BAUER née HUBER Marie

22 novembre 2025 · 83 ans

KRIEGER Georges

5 décembre 2025 · 84 ans

WEBER née BECK Jeanne

9 décembre 2025 · 102 ans

VUILLE née ERTZ Andrée

11 décembre 2025 · 93 ans

GIESI née CONSTANS Marguerite

11 décembre 2025 · 84 ans

MAHLER Edmond

19 décembre 2025 · 77 ans

MULLER née OEIL Berthe

31 décembre 2025 · 96 ans

NAISSANCES

OCTOBRE – NOVEMBRE – DÉCEMBRE 2025

WEISSENBACHER Tom

3 octobre 2025

WINKLER Emma

12 octobre 2025

MINOKO Eden

20 octobre 2025

WETZEL Thais

31 octobre 2025

SIMONNOT Jade

3 novembre 2025

KARAHAN Aylin

12 novembre 2025

BUSCH Mylann

20 novembre 2025

LUDWIG DEMIRTAS Ceylin

6 décembre 2025

NIEDERST Alice

11 décembre 2025

LOEFFLER WEISS Louis

17 décembre 2025

SPIELMANN Nathan

29 décembre 2025

MARIAGES

JANVIER - FÉVRIER - MARS 2026

24 janvier

MAGOMADOV Abdulla et BIBOULATOVA Elina

14 mars

LALLEMENT Laura et TSCHANTZ Cédric



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

MAI

VENDREDI 1^{er} MAI

Sortie journée – Trifels – Palatinat

repas tiré du sac avec le CV guide JM Krener 07 81 72 39 20

SAMEDI 2 MAI

Vente de la Ressourcerie : vêtements, chaussures et accessoires de seconde main pour toute la famille de 9h00 à 15h00 à l'Escale (gare) organisée par l'association P'tit Déclic

LUNDI 4 MAI

Sortie aux Thermes Caracalla ou shopping à Baden-Baden

avec le club TLL.
Renseignements au 06 76 35 53 80

DU VENDREDI 8 MAI AU DIMANCHE 10 MAI

Printemps des artistes à la mairie de 9h00-12h00 et 14h00-18h00

VENDREDI 8 MAI

Commémoration de la victoire de 1945

à 11h au Monument aux Morts
Place du Marché à Ingwiller

Sortie ½ journée - Oberbronn

avec le CV guide JG Sohn 06 09 98 74 28

DIMANCHE 10 MAI

Randonnée matinale Rothbach

Repas avec le CV guide JM Krener 07 81 72 39 20

Concert ensemble Di Freynt au jardin de la synagogue à 15h00 Entrée libre - Plateau

VENDREDI 15 MAI

Sortie journée – Erfweiler – Repas tiré du sac

avec le CV guide R. Zimmermann tél. 03 88 89 49 67

SAMEDI 16 MAI

Vente spéciale « Bord de Mer » de la Ressourcerie

de 9h00 à 15h00 à l'Escale (ancienne gare) organisée par l'association P'tit Déclic

DU DIMANCHE 17 MAI AU VENDREDI 23 MAI

escapade dans la Dolomites avec le club TLL

VENDREDI 22 MAI

Sortie ½ journée - Baerenthal

avec le CV guide F Sohn 06 70 76 78 67

SAMEDI 23 MAI

3^{ème} édition du Trail des Comtes de Hanau Lichtenberg (TCHL) au chalet du club vosgien d'Ingwiller, organisé par l'association Run'Ing

JEUDI 28 MAI

Sortie pédestre dans les environs de Bouxwiller

avec le club TLL. Renseignements au 06 75 05 79 05

VENDREDI 29 MAI

Sortie journée – Bannstein – Repas tiré du sac

avec le CV guide JC Hetzel 07 70 67 30 43

Soirée bains sonores aux bols tibétains proposée par le Centre PRANA de 20h à 21h45 à l'espace socioculturel Renseignements et billetterie sur le site centreprana-strasbourg.fr

DIMANCHE 31 MAI

Concert de l'orchestre de cordes d'Ingwiller.

Classique (Beethoven, Chopin...) et moderne avec Elsa et Isabella (ABBA, Adèle, Clapton...) à l'espace socio culturel à partir de 17h00



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

JUIN

LUNDI 1^{er} JUIN

Sortie aux Thermes Caracalla ou shopping à Baden-Baden avec le club TLL
Renseignements au 06 76 35 53 80

JEUDI 4 JUIN

Apéro concert organisé par l'UCI
restauration sur place
place du marché à partir de 17h00

VENDREDI 5 JUIN

Sortie ½ journée - Col de Saverne
avec le CV guide G.Knauer 06 85 25 64 25

SAMEDI 6 JUIN

Vente de la Ressourcerie : vêtements, chaussures et accessoires de seconde main pour toute la famille de 9h00 à 15h00 à l'Escale (gare) organisée par l'association P'tit Déclic

Journée porte ouverte chez Terre Activ'
organisée par l'AMAP – rue de la promenade
9h30 accueil café, 10h00 visite des cultures et à partir de 12h30 pique-nique espagnol

DIMANCHE 7 JUIN

Fête paroissiale dans le jardin du foyer protestant

VENDREDI 12 JUIN

Sortie journée - Henridorf – Repas tiré du sac avec le CV guide R. Zimmermann
tél. 03 88 89 49 67

VENDREDI 19 JUIN

Sortie ½ journée - Soucht
avec le guide W. Reinhardt 06 76 34 44 07

SAMEDI 20 JUIN

Vente de la Ressourcerie : vêtements, chaussures et accessoires de seconde main pour toute la famille « foire aux tee-shirts » de 9h00 à 15h00 à l'Escale (gare) organisée par l'association P'tit Déclic

Fête de la musique
sous la halle et le centre-ville à partir de 16h00

JEUDI 25 JUIN

Sortie pédestre avec le club TLL.
Renseignements au 03 88 89 41 44

VENDREDI 26 JUIN

Kermesse du groupe scolaire d'Ingwiller
au stade du Bannholz à partir de 16h30
organisé par les P'tits Loups

Soirée bains sonores aux bols tibétains proposée par le Centre PRANA de 20h à 21h45 à l'espace socioculturel Renseignements et billetterie sur le site centreprana-strasbourg.fr

VENDREDI 26 JUIN (SUITE)

Sortie journée - Abreschwiller – Repas tiré du sac avec le CV guide AM Thummel tél. 07 81 06 54 88

DIMANCHE 28 JUIN

Kermesse de l'Union Paroissiale Ste Madeleine dans le jardin de l'église catholique après la messe, 11h30, apéritif suivi d'un repas grillades (à consommer sur place ou à emporter) – Animation par la musique municipale. Réservation Marie-Rose Osswald au 06.86.21.79.19



INFORMATIONS PRATIQUES



Ingwiller

EN DIRECT SUR VOTRE SMARTPHONE !
AVEC L'APPLI MOBILE CITYKOMI®



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Horaires de rentrée :

- Tous les mercredis de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
- Tous les samedis de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ-PASSEPORT

Attention à la date de validité de vos passeport et carte nationale d'identité car les délais de renouvellement peuvent atteindre 2 mois en raison des contraintes de biométrie. En France, la carte d'identité reste valable 5 ans après la date d'échéance. **L'établissement de ces documents se fait exclusivement sur rendez-vous que vous prendrez sur le site de la mairie www.mairie-ingwiller.eu**

MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Tous les samedis de 8h à 12h à La Halle et sur le parvis de l'église protestante. Vous y trouverez fruits, légumes, poulets (rôtis ou pas), œufs, fromages, huiles, fruits secs, miels, confitures, bretzels, boucherie-charcuterie, gibiers (viande et transformé), poissons, produits traiteur et spécialités italiennes.

BAR DU COIN À LA HALLE

Le Bar du Coin ouvre ses portes chaque samedi matin lors du marché hebdomadaire. Les associations se font un plaisir de vous y accueillir tous les samedis matin.

DÉCHÈTERIE

Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 13h à 18h (entrée jusqu'à 17h50)

Le samedi de 9h à 18h en continu (entrée jusqu'à 17h50)
Vous y trouverez toutes les informations relatives à la gestion des déchets ainsi que des sachets pour vos poubelles de biodéchets.

BUREAUX DU TRÉSOR PUBLIC

transférés à Sarre-Union

BUREAU DE POSTE

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le samedi de 9h à 12h

L'ESPACE FRANCE SERVICES

Géré par la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre, l'Espace France Services vous **accueille au rez-de-chaussée de la mairie**. Ce nouvel espace, gratuit et ouvert à tous, facilite l'accès des citoyens aux services publics et à leurs outils numériques

Espace France Services

85 rue du Général Goureau, 67340 Ingwiller

Tél 03 67 34 40 88

Email : franceservices@hanau-lapetitepierre.alsace

Horaires d'ouverture

- lundi Fermé
- mardi de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
- mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- samedi de 9h00 à 12h00

Suivez l'actualité de l'Espace France Services sur Facebook

facebook.com/FranceServicesHLPP

PERMANENCES UNIAT INGWILLER

Nouvelle adresse : Pôle des associations et de santé à WINGEN sur MODER (à côté de la mairie)

Les 2ème, 3ème et 4ème Mercredi du mois, uniquement sur Rendez-vous à prendre au 03 88 15 00 05 du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00

POINT D'INFORMATION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL HANAU-LA PETITE PIERRE

Accueil de la mairie 85 rue du Gal Goureau

NUMÉROS D'URGENCE

PERMANENCE DE LA POLICE MUNICIPALE

89 rue du Gal Goureau · Téléphone : 03 67 34 63 06

police.municipale@mairie-ingwiller.eu · [f](#) Police municipale d'Ingwiller

Enfance maltraitance : **119**

Enfants disparus : **116**

Gendarmerie Bouxwiller : **03.88.70.70.17**

ou Gendarmerie : **17**

GRDF Urgence : **0800 47 33 33**

Pompiers : **18**

ou n° international : **112**

Samu : **15**

SDEA urgence eau

(reseau communal) : **03.88.19.97.09**

